

AIDE À LA STRUCTURATION ET À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANS
« PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX » 2023
PROJET DOJOS ANNEXES, OUVERTURE DE NOUVEAUX CRÉNEAUX DE
PRATIQUE

Document à l'usage exclusif des associations affiliées à FRANCE JUDO.

AVERTISSEMENT

Les contenus proposés ne constituent pas une garantie d'obtention de la subvention sollicitée. L'objectif est de faciliter auprès des demandeurs la formulation d'un **projet construit, cohérent, conforme aux attentes des politiques institutionnelles et du contenu du plan d'action fédéral**. Il appartient ensuite à chaque porteur de projet de décliner l'argumentaire et le chiffrage en fonction de la réalité du contexte. Chaque demandeur doit s'approprier et contextualiser chaque projet réellement voulu.

6. PROJET – OBJET DE LA DEMANDE

Remplir une fiche-action par projet

● Intitulé :

Projet de création de dojos annexes et ouverture de nouveaux créneaux de pratique

- Une reformulation contextualisée est possible.
 - Précisions : ce projet vise à accompagner les clubs engagés dans l'ouverture de nouveaux espaces de pratiques (ouverture de dojos annexes), ou l'ouverture de nouveaux créneaux d'animation au sein du dojo principal (ouverture de créneaux supplémentaires non dispensés jusqu'à ce jour pour y accueillir de nouveaux pratiquants).
 - Les actions spécifiques mises en œuvre par le club au sein de ces nouveaux espaces devront faire l'objet d'une autre demande relative à l'action visée et d'une autre fiche action (exemple : judo scolaire / para judo / développement de la pratique féminine...).
- Les clubs pourront donc déposer 2 fiches action :

- Fiche action « création de dojos annexes et ouverture de nouveaux créneaux de pratique »,
- Fiche action « judo scolaire »,
- ...

Clubs ciblés par la mise en œuvre de cette action :

- Les clubs engagés dans le « programme 1000 dojos »
- Les clubs ouvrant un nouveau dojo annexe non identifié dans le « programme 1000 dojos »
- Les clubs souhaitant ouvrir de nouveaux créneaux d'animation au sein de leur dojo principal.

Dans votre description, précisez le programme correspondant à l'action :

- Programme 1000 dojos
- Dojo annexe (hors 1000 dojos)
- Nouveaux créneaux de pratique

● Objectifs :

➔ Indiquer quel(s) objectif(s) poursuivi(s) par la structure rendent nécessaire cette demande de subvention pour leur réalisation.

➔ Énoncer les objectifs en utilisant des verbes d'action pour renforcer l'intention d'agir (créer ou rénover un nouvel espace de pratique dans un local à réaménager au sein d'une école, ouvrir un nouveau créneau de pratique non encore dispensée par le club - citer la pratique...).

➔ Reprendre les mots-clés de la thématique pour souligner la concordance de l'action projetée avec les objectifs fédéraux et de l'agence nationale du sport.

Le projet porté par le club – à travers le « programme 1000 dojos » – à travers la création d'un nouveau dojo annexe – à travers l'ouverture de nouveaux créneaux d'animation (**supprimer les mentions en italique inutiles**), vise à :

- Réduire la carence en équipement sportif sur le territoire,
- Optimiser les créneaux horaires d'utilisation et les capacités d'accueil des dojos,
- Répondre aux problématiques de surutilisation des équipements sportifs,
- Réduire l'éloignement géographique entre les habitants et les lieux de pratique,
- Rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre,
- Participer au développement de la pratique du judo et ses disciplines associées dans les quartiers populaires et zones rurales et de promouvoir l'égalité des chances et la réussite scolaire par l'intermédiaire du sport,
- Développer l'offre de pratique du club en proposant de nouvelles activités (exemple : ouverture de créneaux taïso / jujitsu / baby judo...),
- Développer le nombre de pratiquants au sein du club et amener le club dans de nouveaux schémas de développement et de modèles économiques,
- Favoriser la professionnalisation d'éducateurs sportifs et la création d'emplois, à travers de le développement de créneaux d'animation.

● Description :

➔ La description doit être suffisamment précise pour permettre d'apprécier la réalité du besoin et la capacité du club à investir le champ de l'école

Exemple :

Dans le cadre du « programme 1000 dojos », le club [citer le nom du club] souhaite construire un véritable projet de territoire pour le développement de son offre de pratique et rendre accessible le judo à l'ensemble des habitants en créant un nouveau dojo sur le quartier [citer le nom du quartier].

Implanté au sein de la commune de [citer le nom de la commune], ce nouveau dojo d'une surface de [X] m² se situe à [Y] km du dojo principal du club.

Son implantation permettra de faire rayonner l'activité du club sur l'ensemble de la communauté de communes, dépourvue en équipements sportifs et sur laquelle il existe peu d'offre de pratique proposées par d'autres associations sportives.

Il permettra de :

- Créer une école de judo avec de créneaux réservés aux enfants (de la section baby judo aux catégories d'âges minimales) pour leur permettre de découvrir la pratique du judo au cœur du quartier, dépourvu d'école de judo.
- Développer le judo scolaire et périscolaire en lien avec les acteurs du quartier (communauté éducative, école, centre de loisirs).
- Développer une offre en direction des adultes et seniors avec de nouveaux créneaux adultes (taïso, loisirs, compétitions...)

Construit en lien étroit avec la municipalité, les établissements scolaires et les acteurs associatifs, ce projet va permettre d'implanter durablement l'activité du club au sein de la commune et créer des passerelles avec l'ensemble des acteurs du territoire.

● Bénéficiaires :

Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

A adapter selon projet

Statut :

Tranche d'âge :

Genre : Mixte

Nombre :

Commentaire :

● Territoire :

Préciser la localisation de la structure.

Type de territoire : préciser si le siège social de la structure se situe en territoire prioritaire QPV ou ZRR, ou territoire non prioritaire et/ou si les tâches confiées aux intervenants se dérouleront principalement dans un ou plusieurs territoires prioritaires.

● Moyens matériels et humains :

Indiquer le nombre de personnes selon profil (dirigeants, bénévoles autres, salariés, volontaires services civiques) concernées par la réflexion et la mise en œuvre de ce projet.

Tenir compte des éléments de quantification suivant pour remplir le tableau qui suit :

1 ETPT = 35h/semaine

En cas de mi-temps, indiquer 0,5 ETPT

En cas de 80%, indiquer 0,8 ETP

Etc.

Il s'agit ici de mentionner uniquement les personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet, à proportion du temps consacré au projet dans leur temps total de travail.	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié(e)s		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont CDI 		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont CDD 		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont emplois aidés Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.		
Volontaires (service civique) Ne porter ici les volontaires que si leur mission de service civique est en relation avec le projet.		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

OUI NON Si oui, combien (en ETPT) :

➔ Attention : une réponse « OUI » engage le demandeur à recruter un (ou des) salarié(s) pour intervenir spécifiquement sur ce projet. Si un recrutement est envisagé avec une affectation partielle sur la mise en œuvre du projet, le mentionner en ETPT.

● Date ou période de réalisation :

➔ Indiquer la date de début et la date de fin du(des) cycle(s) envisagé(s).

● Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

➔ Il faut prévoir dans le montage du projet les critères de réussite et les indicateurs statistiques pour mesurer l'impact de l'action sur le développement qualitatif et quantitatif du judo.

Exemples à adapter selon la nature du projet et des objectifs poursuivis par le demandeur :

- Evolution positive du nombre de licenciés au sein de la structure,
- Nombre de licenciés sur le nouveau dojo,
- Evolution du nombre de créneaux dispensés par le club
- Evolutions du type d'activités proposée par le club et de leur nombre de pratiquants
- Taux de fidélisation des pratiquants concernés par le projet (nombre de bénéficiaires de l'action ayant poursuivi l'activité au sein du club).

6. BUDGET DU PROJET¹

Indiquer une période d'un an à partir de la date de lancement du projet qui doit obligatoirement démarrer en 2024

➔ Vérifier l'adéquation du budget prévisionnel de l'action avec le budget global de l'association.

Rappels des minimums demandés par dossier (au total des fiches actions qui le composent) :

- En ZRR : 1000 €
- Autre territoire : 1500 €

➔ Le budget doit nécessairement être équilibré en charges et en produits (à la fois au niveau des charges directes & indirectes et des produits directs & indirects [obligatoirement renseignés], que des contributions volontaires en nature [à renseigner de manière optionnelle]).

➔ Pour plus de précisions, reportez-vous au document d'aide au remplissage d'un budget prévisionnel.

Pistes de réflexion et conseils liés au remplissage du budget prévisionnel de l'action :

Côté charges, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Les licences fédérales des bénéficiaires de l'action : 41€ x le nombre de bénéficiaires
- ➔ **65** – Autres charges de gestion courante
 - Les judogis offerts aux bénéficiaires. Coût unitaire estimé : 20€ x le nombre de bénéficiaires.
- ➔ **60** – Autres fournitures
 - Rémunération de l'enseignant intervenant : base brute chargée contractuelle
- ➔ **64** – Charges de personnel / Rémunération des personnels pour environ 2/3 et Charges sociales pour environ 1/3) ou tarif prestation de service
- ➔ **62** – Rémunérations intermédiaires et honoraires
 - Les ceintures : 35€ par rouleau x 2 rouleaux (ceintures blanches + grade intermédiaire supérieur)
- ➔ **60** – Autres fournitures
 - Petit matériel pédagogique
- ➔ **60** – Achats matières et fournitures
 - Goodies / diplômes
- ➔ **60** – Achats matières et fournitures

Côté produits, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- La demande de subvention auprès de l'ANS (à renseigner au niveau des subventions demandées et cofinancements, elle va s'intégrer automatiquement au budget).
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des cofinancements publics pour la mise en place de ce projet. Si oui, à indiquer financement par financement en cliquant sur le bouton « Ajouter un cofinancement » et renouveler l'opération autant de fois qu'il y a de financeurs potentiels.
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des financements privés complémentaires (partenaires éventuels). Si oui ➔ **74** – Aides privées

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.